**Le prix de la prise en charge du VIH en Guinée - 16 novembre 2017**

Parmi les différentes barrières auxquelles les PVVIH doivent quotidiennement faire face en Guinée, les dépenses régulières liées à sa prise en charge ont un impact particulièrement élevé, particulièrement si l’on part du principe que la Guinée est l’un des 15 pays plus pauvres du monde, où le salaire moyen ne dépasse pas les 440'000 GNF, soit 45 dollars par mois.

En Guinée, l’arrêté « 3526MSP/SGG sur la Gratuité des prestations sanitaires », signé le 17 octobre 2007, est le seul document officiel disponible qui clairement définie le paquet de services gratuits pour les PVVIH. Plus précisément l’article 2 établie :

 « Les antirétroviraux (ARV), les médicaments contre les infections opportunistes, les examens biologiques spécifiques, notamment le dépistage de l’infection au VIH, le comptage CD4, la charge virale destinés à la prise en charge et au suivi médical des personnes vivant avec le VIH, sont rendus gratuits dans toutes les formations publiques sur le territoire national. »

Bien que normalement les consultations et l’ouverture du dossier sont aussi gratuits, sur la base de l’arrêté, il est possible d’observer que la prise en charge médicale des PVVIH n’est pas entièrement gratuite ; les examens biologiques, à part le CD4 et la CV, sont payants et que tout autre service particulier n’est pas inclus dans le paquet de services que l’état devrait fournir.

En termes de services complémentaires les examens biologiques sont les seuls coûts « réguliers » que les PVVIH doivent formellement payer :

* 1. Créatinine : 25.000 GNF
	2. Glycémie : 10.000 GNF
	3. Transaminases : 25.000 GNF
	4. Hémoglobine : 10.000 GNF
	5. NFS: 20.000GNF
	6. Syphilis Bioline: 25.000 GNF
	7. Antigen Hép B: 40.000 GNF
	8. Test de Grossesse: 10.000 GNF
	9. Cholesterol: 25.000 GNF
	10. Acide Lactique: 25.000 GNF
	11. Ponction LCR: 15.000GNF
	12. Controle Sérologique: 15.000 GNF
	13. ASLO: 20.000 GNF
	14. ECBU: 20.000
	15. Groupage Sanguin: 10.000 GNF

Les quatre premiers examens composent l’essentiel des tests demandés par les prescripteurs pour faire un suivi biochimique des patients, qui équivalent à **70'000 GNF**. Par contre il faut se rappeler que ses examens sont disponibles qu’à Conakry, car les machines de biochimie achetées pour les hôpitaux régionaux ne sont pas encore fonctionnelles.

Les autorités nationales, notamment le CNLS, prêchent la gratuité de la prise en charge du VIH[[1]](#footnote-1), et tous les acteurs de PEC, tels que FMG soulignent qu’en Guinée toutes les activités des CDV et PTME du pays sont défendues par une politique de gratuité.

Par contre, suite à des consultations avec XX nombre de patients et conseillers psychosociaux, distribués dans XX sites, nous avons identifié les disfonctionnements suivants

1. CD4 : bien que normalement gratuit, au Camp Samori (clinique parapublique : militaire) il peut couter 150.000 GNF
2. Charge virale : sa gratuité est plus facilement assurée parce que le nombre de sites qui l’offrent est limité et ils sont contrôlés.

En ce qui concerne les consultations des PVVIH, dans les sites réguliers du MoH le prix moyen peut varier entre 5'000 GNF et 50'000 GNF.

Le coût du transport régulier dans la ville de Conakry est de : XXX

Le coût du transport depuis l’intérieur (Kindia) est de : XXX

Pour les cas graves, l’hospitalisation dans les hôpitaux régionaux et nationaux peut couter : XXX

La gratuité des services n’est qu’offerte dans les sites soutenus par des organisations internationales telles que DREAM et MSF. Par contre, cette gratuité n’est pas toujours respectée dans ces centres :

**CMC minière :** La consultation varie entre **5 000 à 50 000 GNF** selon les patients. [En Guinée les gens sont traités en fonction de leur apparence, même au marché, quelqu’un qui vient dans une voiture se verra taxé à un prix élevé de la marchandise que l’autre qui viens à pieds avec un habit déteint] mais quel qu’en soit la situation, le patient ne peut pas être consulté s’il ne paye pas au minimum **5 000 GNF.** Ouverture de dossiers entre **50 000 à 300 000 GNF**

**CS Gbéssia :** test de confirmation et garantie pour la prise en charge du patient **250 000 GNF**. Ouverture de dossier **50 000 GNF**

**Autres centres appuyés par MSF :** l’ouverture de dossier pour les PVVIH varie entre **100 000 à 200 000 GNF**

En plus de ces prix imposés sur les patients, les agents de santé emploient des stratégies pour assurer un revenu stable.

1. Raccourcir les rendez-vous pour que les patients paient fréquemment.
2. Retarder volontairement les patients dans la salle d’attente en leur poussant de faire un geste financier pour qu’ils soient consultés le plus vite possible.
3. Rajout d’autres d’examens non pertinents sur le bulletin d’examen.
4. De temps en temps les pharmaciens « créent volontairement » la rupture de Cotrimoxazole en confiant une quantité à un autre service au sein du même centre. Quand un patient arrive avec l’ordonnance, il lui servi tout sauf le Cotrimoxazole en disant qu’il est en rupture. Le patient inquiet est référé par le même pharmacien vers son complice et celui-ci lui vend à **9000 GNF** les **30** comprimés (dose mensuelle).

Parmi les causes de ces pratiques, on retrouve que le revenu officiel d’un agent de santé varie entre 700'000 GNF et 1'300'000 GNF par mois. Un revenu similaire pousse, même oblige, aux prestataires de substituer ces revenues complémentaires à travers l’imposition de frais sur les patients. De plus, il est aussi possible d’identifier qu’un grand nombre de stagiaires travaillent dans les structures officielles, mais ils ne reçoivent aucune motivation financière.

Ce qui empêche les PVVIH de lutter plus efficacement contre ces mauvaises pratiques est qu’ils ont peur d’être dévoilés et stigmatisés, donc ils préfèrent ne pas dénoncer les actes d’arnaque. Par contre, la présence de MSF et des médiateurs dissuadent les agents de santé dans leurs affaires. Depuis que le dépistage est réalisé par les conseillers MSF, les patients ne payent plus le dépistage et ils sont mieux informés de la politique de gratuité de la PEC.

Pour rappel, les conséquences des barrières financières sur les patients sont :

1. Le constant mouvement du patient d’un centre à l’autre.
2. La mauvaise observance / rétention, qui se traduit plus tard dans les perdus de vue
3. L’échec thérapeutique, avec charge virale élevée
1. Voir entretiens du 17 janvier 2017 à Dr Abass Diakité Secrétaire Exécutif du CNLS par Guinée7 : <http://guinee7.com/2017/01/17/dr-abass-diakite-secretaire-executif-du-comite-national-de-lutte-contre-le-sida-a-batons-rompus/> [↑](#footnote-ref-1)